



Adresse : 10333, rue Berri

Travaux électriques

Nous allons remplacer le réseau électrique du bâtiment.

Nous devons entrer dans votre logement au début de juin 2023 pour remplacer les disjoncteurs dans les panneaux électriques.

Nous allons aussi :

- remplacer les indicateurs des sorties d'urgence dans les espaces communs;
- remplacer la génératrice située au sous-sol.



Calendrier

De la mi-mai 2023
à début 2024



Horaire

Du lundi au vendredi,
de 8 h à 17 h



Entrepreneur

Quantum Électrique inc.



Impliquez-vous

ce que vous **devez faire**

1. Soyez présent à la **rencontre d'information** dans la salle communautaire. Nous afficherons un avis avec la date de la rencontre.
2. Avant les travaux dans le panneau électrique, **prévus pour juin 2023**, vous devrez :
 - **libérer l'accès au panneau électrique et enlever tout ce qui est accroché au mur où est situé ce panneau;**
 - **déplacer les meubles qui se trouvent à côté du panneau électrique.**
3. Il y aura des **coupures d'électricité. Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble.**
4. **Surveillez les avis sur la porte de votre logement** pour connaître l'heure et la date des travaux dans votre logement. **Ce sera au début de juin 2023.**
L'entrepreneur vous informera **au moins 48 heures à l'avance.**
Les **rendez-vous** seront fixés entre **8 h et 17 h.**
5. Assurez-vous d'être **présent au rendez-vous fixé.** Si vous ne pouvez pas y être, désignez une personne de confiance pour vous remplacer : un voisin, un ami ou un membre de la famille.
6. Si, pour une **raison majeure** ou **imprévue**, vous **ne pouvez pas être présent** au rendez-vous fixé et vous n'avez pas trouvé quelqu'un pour vous remplacer, informez-en les ouvriers ou **votre agent de liaison, le plus rapidement possible.**



inconvénients pendant les travaux

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires.

- Il est possible qu'il y ait du bruit et de la poussière.
- Les ouvriers seront présents :
 - autour de l'immeuble, dans l'immeuble, le garage et votre logement.
 - Ils entreront chez vous à 2 reprises pendant 1 journée, chaque fois.
- À certains moments, il y aura du matériel dans les corridors ou à côté de l'immeuble.

Pourquoi faire ces travaux ?

Le Code du bâtiment nous oblige à remplacer les panneaux électriques et la génératrice après un certain temps. Le nouveau panneau électrique sera plus performant et répondra mieux aux besoins des nombreux appareils d'aujourd'hui.

Investissements : plus de 340 000 \$

Merci pour votre patience et votre collaboration !

Des questions concernant le chantier ?

SOPHIE TÉTRAULT-MARTEL Agente de liaison
514 868-3935 | sophie.tetrault-martel@omhm.qc.ca



Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec